

ça se passe Près DE CHEZ VOUS

on assure chez Clévacances



Les propriétaires d'hébergement labellisés Clévacances n'ont plus de question à se poser sur l'assurance Responsabilité Civile pour leur gîte et chambres d'hôtes.

A compter du 1^{er} janvier 2015, l'ensemble du réseau bénéficie du contrat mis en place par la Fédération Nationale. Sans coût supplémentaire (comprise dans la cotisation annuelle) et sans aucune démarche pour l'adhérent, la Fédération a négocié un contrat pour pallier l'absence et/ou l'insuffisance de leur garantie personnelle ou de celle de leur client :

- une Responsabilité Civile de propriétaire de gîte et chambre d'hôtes, qui garantit les conséquences d'un préjudice subi par des locataires dans un hébergement Clévacances

- une Responsabilité Civile Locative, qui couvre les locataires en cas de dégradations ou dommages causés au bien qu'il occupe.

Cette garantie dite «parapluie», s'étend à l'ensemble des biens labellisés référencés sur le site clevacances.com.

Deuxième volet Assurance, pour sécuriser les revenus locatifs de nos adhérents, Clévacances lance «CléAssur», une assurance annulation conçue sur mesure pour notre label.

L'annulation de dernière minute, a fortiori en haute ou très haute saison, est la bête noire de nos adhérents, la Fédération a donc négocié un contrat spécialement pour eux.

Pour qui ? CléAssur est une assurance «2 en 1» qui élimine les conséquences financières de l'annulation dans les 30 jours précédant le début du séjour pour les 2 parties au contrat. Elle garantit :

- au propriétaire le versement du solde du loyer : son revenu locatif est enfin garanti !
- au locataire, le remboursement de l'acompte (ou les arrhes) versé à la réservation.

A quel coût ? 3,5% du montant du loyer, payable à la réservation, par le locataire ou par le propriétaire (soit 17,50 euros pour un loyer de 500 euros).

Dans quels cas ? CléAssur couvre notamment les risques de santé – motif de l'annulation dans 90% des cas - familiaux et professionnels courants (hors catastrophes naturelles et cas de force majeure, déjà prévus au contrat Clévacances). L'assurance fonctionne également en cas d'interruption, dans les mêmes conditions tarifaires, au prorata du nombre de jours

www.clevacancesdeuxsevres.com

De venez Clévacances, Le Guide



Un nouveau Guide du Porteur de Projet, édité en partenariat avec le Crédit Mutuel Océan, présente l'ensemble des avantages du réseau national et départemental.

Des conseils et visites gratuites, effectuées par l'Association Départementale, au site Internet national www.clevacances.com, où l'adhérent gère lui-même son descriptif, ses tarifs, ses photos, les avis clients...

Du soutien technique pour votre projet à l'assistance juridique, des documents techniques à la mise en marché, des rencontres entre propriétaires à la promotion nationale et internationale, tous les avantages d'adhérer à un label reconnu pour son gage de qualité, sont présentés dans ce nouveau guide.

Envoyé par courrier ou par mail, vous pouvez en faire la demande au 05 49 79 64 89 ou par mail : clevacances79@orange.fr

www.clevacancesdeuxsevres.com

3 Gîtes mis à l'honneur pour leur démarche environnementale



À l'occasion du colloque AFNOR, réuni le 13 novembre 2014 à Blanquefort (33), 13 nouveaux établissements en Aquitaine, Midi-Pyrénées, Limousin et Poitou-Charentes ont été mis à l'honneur pour leur démarche environnementale, dont 2 sont en Deux-Sèvres.

Les gîtes de la Fontaine, à Chizé, et le gîte du Petit Paradis, à Coulonges-sur-l'Autize, ont été récompensés de leurs efforts et ont obtenu la certification tant attendue.

L'Eco-label européen est le seul label écologique certifié par un organisme indépendant et reconnu à l'échelle européenne. Il repose sur le principe d'une approche globale qui prend en considération le cycle

de vie du produit à partir de l'extraction des matières premières, la fabrication, la distribution, et l'utilisation jusqu'à son recyclage ou son élimination après usage. Pour plus d'informations : www.pro-tourisme-deux-sevres.com.

www.gites-de-france-deux-sevres.com



PAS LE TEMPS DE S'ENNUYER POUR NOËL !

Vous manquez d'idées pour vous occuper ou occuper vos hôtes durant les vacances de Noël ? Nous avons recensé quelques sorties et activités pour vous !

Les patinoires éphémères s'invitent au cœur des villes pour le plaisir des petits et grands !

- du 16 décembre au 4 janvier à Saint-Maixent
- du 20 décembre au 4 janvier à Bressuire
- du 6 décembre au 3 janvier à Niort

À la patinoire de Niort (103 avenue de la Venise Verte), un parcours ludique pour les enfants sera installé de 10h à midi, les 26 et 27 décembre, puis du 29 décembre au 5 janvier. Le 31 décembre, de 10h à midi, vous pourrez tester votre dextérité lors d'un bowling sur glace.

La crèche animée de Bressuire ouvre ses portes du 20 décembre au 4 janvier, à partir de 14h. Une visite poétique à faire en famille.

L'exposition « Le Meccano en Fête » vous accueille du 20 décembre au 4 janvier à la galerie des Arcades, à Bressuire. Revivez l'histoire d'un jeu de construction historique qui a traversé le 20^{ème} siècle. Ouverture tous les jours de 14h à 18h. Entrée libre.

Le musée des Tumulus de Bougon propose, jusqu'au 31 janvier, l'exposition « L'hybridation en pays néolithique » : la rencontre d'un musée et de la création de deux artistes sur le processus de transformation. Un dispositif non scientifique qui se sert d'éléments du Néolithique pour faire apparaître le processus de transformation.

Toujours au musée des Tumulus, les enfants à partir de 8 ans peuvent participer



à l'atelier « Les arts du feu », le vendredi 2 janvier à 15h : les hommes préhistoriques ont acquis la maîtrise du feu. Découvrons ensemble les œuvres réalisées grâce au arts du feu et leurs secrets de fabrication.

À Parthenay, un carrousel géant fera le bonheur des enfants jusqu'au 31 décembre.

Dans un autre registre, la médiathèque de Melle propose jusqu'au 16 janvier, **l'exposition « Loin du front... un front intérieur »**, qui aborde les thèmes de la vie quotidienne des Deux-Sévriens durant les quatre années de guerre. Ouvert les mardis et mercredis de 13h à 18h, les vendredis de 9h à 13h et 15h à 18h, les samedis de 10h à 12h et 14h à 16h.

Au musée Bernard d'Agesci, à Niort, découvrez la nouvelle animation intitulée « Tapisseries, fibres croisées ». Visitez la collection du musée avec des explications sur les techniques et participez à un atelier autour du fil. Le 30 décembre pour les 6-8 ans à 15h, le 31 décembre pour les 9-12 ans à 15h.

Et encore plein d'autres idées sur les sites internet des Offices de Tourisme et de l'ADT www.tourisme-deux-sevres.com !

L'actuenbref

L'OFFICE DE TOURISME NIORT-MARAIS POITEVIN LANCE SA BOUTIQUE EN LIGNE

C'est un peu tard pour les cadeaux de Noël, mais nul doute que la boutique en ligne de l'Office de Tourisme va devenir votre adresse préférée !

Toute la documentation pour vos balades s'y trouve et, comme ce n'est que le début, l'offre va bientôt s'étoffer.

www.niortmaraispoitevin.com



CLUB AFFAIRES, J'ADHÈRE !

L'Office de Tourisme de Niort-Marais poitevin poursuit le travail entrepris avec l'ADT et les chambres consulaires pour promouvoir le tourisme d'affaires. La création du Club Affaires va permettre :

- De mener une réflexion concertée sur une stratégie partagée des acteurs de la filière (quels sont les besoins pour quelles cibles ?),
- De favoriser les échanges et les synergies entre les acteurs locaux,
- De développer des actions communes de promotion, communication et commercialisation.

Le regroupement des acteurs locaux tels les hôteliers, les restaurants, les taxis, les loueurs de salles... au sein du Club Affaires, permet donc à l'Office de Tourisme Niort-Marais poitevin de défendre au mieux la candidature de la destination pour l'organisation d'un congrès ou évènement professionnel. Prochain rendez-vous fin janvier pour bâtir le plan d'actions 2015. Rejoignez le club Affaires !

www.niortmaraispoitevin.com

